



Délégué du personnel changeant de statut

Par **philoumob**, le **18/02/2008** à **18:26**

Bonjour,

J'ai été élu Délégué du personnel titulaire du collège "employés" dans une entreprise de 45 salariés (j'ai une suppléante, et il y a également un titulaire et un suppléant du collège Cadre).

Je suis en train de passer cadre.

Puis-je rester Délégué du personnel, donc titulaire non cadre, en étant cadre?

Merci d'avance de votre réponse,

Philippe